

### **Annexe 3.-Instructions aux détenteurs de lagomorphes pour remplir le formulaire ICA – lagomorphes**

Un seul formulaire est prévu pour tous les types de lagomorphes. (lapins de chair, lapines de réforme, lièvres d'élevage, ...).

Veillez de préférence utiliser le formulaire électronique. Cela vous permettra de pré remplir les cases requérant des informations stables ( nom, tél...), et ainsi de créer un formulaire-type personnalisé; cela vous fera gagner du temps et facilitera le transfert par voie électronique à l'abattoir.

Néanmoins, il est aussi possible d'imprimer le formulaire et de le remplir manuellement.

Le formulaire envoyé par courrier électronique à l'abattoir ne nécessite pas de signature ni de date.

Le formulaire imprimé qui est envoyé avec le camion doit par contre être pourvu d'une signature et d'une date.

Après avoir rempli toutes les données (regardez plus loin pour plus d'infos), sauvegardez le document.

Ensuite, envoyez le formulaire vers l'abattoir par e-mail, fax ou poste. Ceci doit y arriver au minimum 24 heures avant l'abattage. En plus, vous devez imprimer une copie papier du document pour chaque lot et pour chaque abattoir de destination.

Vous pouvez également faire une copie papier du document pour votre propre administration.

Ce formulaire ICA peut être téléchargé du site web: <http://www.favv-afsc.fgov.be/productionanimale/animaux/ica/>

Par ce site et les revues professionnelles, vous serez également avertis s'il y a des nouvelles versions du document.

#### **1<sup>ère</sup> partie – Info éleveur et vétérinaire habituel**

**1.1.** indiquez le nom de l'éleveur. S'il est différent de l'éleveur, indiquez le nom du propriétaire, cela peut être une société mais aussi le nom d'une personne physique.

Le n° de tél ou de GSM est celui de la personne que l'on peut contacter.

-Indiquez l'adresse de l'élevage (obligatoire).

**1.2.** Indiquez le nom et l'adresse du vétérinaire qui soigne habituellement les animaux.

#### **2<sup>ème</sup> partie - Info lot lagomorphes**

**2.1.** Ensuite, remplissez les données spécifiques du lot à abattre dans la partie caractérisation du lot de lagomorphes:

A la rubrique type de production : indiquez en cochant la mention adéquate s'il s'agit d'un lot de lapins de chair, de lapins de réformes ou autres lagomorphes en cochant la mention appropriée.

A la rubrique lot de lagomorphes: indiquez une identification du lot afin d'assurer la traçabilité entre les lapins envoyés à l'abattoir et l'unité épidémiologique de provenance. Cela peut-être, le cas échéant, l'identification du bâtiment d'engraissement ou un numéro de lot se trouvant dans le registre de l'élevage.

**2.2.** A la rubrique données de production: indiquez le pourcentage de mortalité du lot ; une mortalité <15% lors de la période d'engraissement ne doit pas être notifiée.

**2.3.** A la rubrique info aliments:

La ligne "firme d'aliment" est facultative.

Si vous n'avez pas utilisé des aliments contenant des additifs (coccidiostatiques) entourez " pas d'application", sinon précisez le nom du coccidiostatique utilisé et le délai d'attente en jours ainsi que la date de début et de fin de distribution des aliments composés avec coccidiostatique. Il faut mentionner tout aliment composé avec coccidiostatique qui a été distribué une ou plusieurs fois au cours des 30 derniers jours.

**2.4.** A la rubrique info maladies, symptômes et médicaments:

S'il n'y a pas de médicaments, d'aliments médicamenteux ou de vaccins qui ont été utilisés au cours des 30 derniers jours, entourez "Pas d'application". Par contre, si c'est bien le cas, mentionnez toute donnée requise.

Vous devez notifier les maladies ou les symptômes survenus pendant les 8 dernières semaines, même si vous n'avez pas utilisé (ou laissé administrer) des médicaments, d'aliments médicamenteux ou de vaccins.

**2.5.** A la rubrique: analyses effectuées dans le cadre de la sécurité

Pour les lagomorphes, il n'y a pas d'analyses obligatoires ayant un intérêt pour la sécurité alimentaire. À moins qu'une analyse volontaire n'ait été effectuée, vous pouvez cocher 'Pas d'application'.

Dans le champ 'Numéro de référence du rapport d'analyse', notez le numéro du rapport du labo, le résultat et la conclusion de l'analyse.

Dans le champ 'remarques', vous pouvez noter des informations complémentaires qui sont utiles pour l'abattoir et/ou l'expert vétérinaire. Par exemple s'il y a eu des changements dans la période qui se situe entre le remplissage du formulaire et la livraison des lapins à l'abattoir, vous devez les noter ici. Cette case ne peut être remplie que par l'émetteur de l'ICA. Si les lagomorphes, après leur sortie de l'élevage, sont traités par ou chez un intermédiaire (négociant, transporteur), celui-ci doit rédiger un nouveau document ICA additionnel.

Il est essentiel pour la validité de la réalisation de l'obligation ICA, que vous datiez et signiez le formulaire papier à fournir. Le formulaire électronique que vous envoyez, le cas échéant, à l'abattoir, ne doit par contre pas être signé.

#### **3<sup>ème</sup> partie - Approbation abattoir**

Cette partie concerne l'abattoir, vous ne devez rien y indiquer.

#### **4<sup>ème</sup> partie - Approbation AFSCA**

Cette partie concerne l'AFSCA, vous ne devez rien y indiquer.